Image not found or type unknown

La visite médicale d'embauche est-elle obligatoire ?

Conseils pratiques publié le **19/05/2012**, vu **1100 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La visite médicale d'embauche a pour objet d'apprécier si le salarié est apte à exercer les activités prévues par son contrat de travail. En principe, tous les salariés en font l'objet avant l'embauche ou au plus tard avant l'expiration de la période d'essai.

Lire la suite

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés